4229

2023-12-27 11:58:56

Type de milieu applicable	CI.2	1

Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotis	sement			
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un lot (m)	Isolé		2
		Jumelé	1	3
		Contigu	E PARTIE DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA	4
В	Superficie d'un lot (m²)	Isolé		5
		Jumelé		6
		Contigu		7

Impla	antation d'un bâtiment				
			Minimum	Maximum	
Α	Marge avant (m)				8
В	Marge avant secondaire (m)	→			9
С	Marge latérale (m)				10
D	Marge arrière (m)				11
Е	Front bâti sur rue (%)				12
F	Emprise au sol du bâtiment (%)				13
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu	
	1 logement				14
	2 ou 3 logements				15
	4 logements ou plus				16
	Habitation collective (H2)				17
	Habitation (H3)				18
	Maison mobile (H4)				19
	Autre usage				20

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 4000

Α	Marge avant (m)	21
В	Marge avant secondaire (m)	22
С	Marge latérale (m)	23
D	Marge arrière (m)	24
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T3, T4, T5 ou T6 (m)	25

Arch	itecture d'un bâtiment				
		Type de structure	Minimum	Maximum	
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé			26
		Jumelé	~ V		27
		Contigu	E CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH		28
В	Superficie de plancher (m²)	<u> </u>			29
С	Nombre d'étages	* 6		3	30
D	Hauteur d'un bâtiment (m)				31
Е	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée			32
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Sans distinction de l'usage			33
	. >, (Habitation (H)			34
		Autre usage			35
G	Plan angulaire (degré)				36
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)				37
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de- chaussée (%)	Sans distinction de l'usage			38
		Habitation (H)			39
		Autre usage			40
J	Ouverture d'une façade principale aux autres é	tages (%)			41
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaus	sée (m)			42
	Matériaux de revêtement autorisés				43
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de faça	de principale (m)			44
M	Hauteur d'une porte de garage (m)				45
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à	a 24 m (m ²)			46

0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m	47
		Hauteur supérieure à 24 m	48
Р	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m	49
		Hauteur supérieure à 24 m	50
Q	Distances entre deux sections de grande hau	teur d'un bâtiment (m)	51

		Minimum	Maximum
	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)	5.
)	Proportion d'une cour avant ou avant second (%)	daire en surface végétale	5
	Proportion d'un terrain en surface carrossable	le (%)	5
	Bande tampon	Type de milieux	adjacent
	A		5
	В		5
	С		5
	D		5
	E		5
	F		6
	G	<i>-</i>	6
	Entreposage extérieur autorisé		6
	Étalage extérieur autorisé		6

Stati	onnement					
		Cour avant	Cour avant secon- daire	Cour latérale	Cour arrière	
	Emplacement d'une aire stationnement	e de				64
	Emplacement d'une aird de chargement et décha gement					65
				Minimum	Maximum	66
A	Empiètement de l'aire davant (%)	le stationnement devant	la façade principale			67
B	Largeur de l'entrée cha	rretière (m)				68
	Nombre minimum de ca	ases		Minimum		

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 4000

Usage principal de la caté- gorie d'usages « Habitation	Par logement	69
	Par chambre	70
(H)»	Pour visiteur (bât. de 10 logements ou 10 chambres et plus)	71
	Usage additionnel	72
Autre usage	Usage principal	73
	Usage additionnel	74
	Aire de rassemblement	75

Utilis	sation des cours et des toits			
		Туре		
	Utilisation des cours et des toits autorisée	(O)		76
	Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages	, \$, ()		77
	Autre bâtiment			78
	5	Minimum	Maximum	
A	Emprise au sol des constructions accessoires (%)			79
B	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)			80

Affichage	
Affichage autorisé	81

Usages et densité d'occupation

Usages spécifiquement autorisés	Maison des jeunes (1522), servi-	82
	ce social (653), service de gar-	
	derie (prématernelle, moins de	
	50 % de poupons) (6541), mai-	
	son pour personnes en difficulté	
	(6542), pouponnière ou garderie	
	de nuit (6543), école maternelle,	
	enseignement primaire et secon-	
	daire (681), formation spécialisée	
	(683), activité culturelle (bibliothè-	
	que, musée, salle d'exposition,	
	etc.) (711), loisirs et autres activi-	
	tés culturelles (7990), centre com-	
	munautaire ou de quartier (6997),	
	autres lieux d'assemblée pour les	
	loisirs (7219), association civique,	
	sociale et fraternelle (6994), aréna	
	et activités connexes (7451), cen-	
	tre sportif multidisciplinaire (cou-	
	vert) (7222), salle et terrain de	
	squash, de racquetball et de ten-	
	nis intérieur (7413), centre récréa-	
	tif (7424), gymnase et formation	
	athlétique (7425), piscine intérieu-	
	re et activités connexes (7432),	
	salle de curling (7452), camp de	
	groupes et camp organisé (752)	
Usages spécifiquement prohibés	E1	83

Autres dispositions particulières

84